

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} DECEMBRE 2017

DELIBERATION N°17/181

Avenant N°1 à la Convention Opérationnelle entre la Commune de Thizy-les-Bourgs et l'EPORA Quartier de la Claire

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,
- VU la Convention opérationnelle approuvée par délibération N°17-086 du Conseil d'Administration du 19 mai 2017 signée 2 novembre 2017 entre la Commune de Thizy-les-Bourgs et l'EPORA,

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de l'Avenant N°1 à la Convention Opérationnelle entre la Commune de Thizy-les-Bourgs et l'EPORA relatif au Quartier de la Claire ;
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 précitée, à l'effet de signer cet avenant et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Directeur Général



Jean GUILLET

Pour le Préfet de l'Auvergne-Rhône-Alpes
et du département de l'Isère
par délégation,
Le Secrétaire général pour les affaires régionales

Guy LÉVI

Le Président du Conseil d'Administration



Hervé REYNAUD

04 DEC. 2017